



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
14 janvier 2022  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

### Groupe de travail du plan-programme

### et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-deuxième session

Genève, 1er-4 novembre 2021

## Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-deuxième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2021

### Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	2
I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-deuxième session.....	2
II. Résumé de la Présidente.....	4
III. Questions d'organisation.....	12
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement .....	14
II. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.....	15
III. Participation .....	16



## Introduction

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-deuxième session du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2021, au Palais des Nations, à Genève. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-deuxième session

#### A. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

##### Conclusions concertées

*Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme,*

1. *Réaffirme* l'importance d'évaluations indépendantes menées dans un souci de transparence et de responsabilisation aux fins de la prise de décisions fondées sur des données probantes, conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ;
2. *Prend note* de l'évaluation que le Bureau des services de contrôle interne a faite de la fonction d'évaluation de la CNUCED, et prie le secrétariat de faire rapport au Groupe de travail sur le suivi des recommandations formulées ;
3. *Se félicite* de la qualité et de la clarté du rapport annuel d'évaluation pour 2020-2021 (TD/B/WP/310), et encourage le secrétariat à continuer de renforcer les travaux d'évaluation, notamment en veillant à ce que les recommandations formulées soient ciblées et applicables ;
4. *Demande* au secrétariat d'améliorer la gestion axée sur les résultats de ses projets, en particulier pendant la phase de conception, la durabilité des projets et l'intégration dans ses travaux des questions relatives aux droits de l'homme et au genre, ainsi que de donner suite à d'autres conclusions clefs des évaluations présentées ;
5. *Attend avec intérêt* de pouvoir examiner l'évaluation du sous-programme 1 à sa quatre-vingt-quatrième session en 2022, demande au secrétariat de se servir de l'évaluation précédente du sous-programme en tant que point de référence, et souligne qu'il importe de choisir avec soin l'équipe d'évaluation pour garantir la pertinence et l'utilité du processus et des recommandations qui en découleront.

4 novembre 2021

#### B. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés

##### Conclusions concertées

*Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme,*

1. *Réaffirme* l'importance du rôle joué par les États membres dans l'élaboration du projet de plan-programme annuel et de l'exécution du programme, et demande au secrétariat de la CNUCED de tenir dûment compte des observations formulées par les membres au cours de la session concernant l'élaboration du projet de plan-programme pour 2023 ;
2. *Accueille avec satisfaction* les présentations fournies par le secrétariat et les liens établis avec le Pacte de Bridgetown, ainsi que le document officiel diffusé, et demande au secrétariat de diffuser le document officiel demandé suffisamment tôt avant la session du Groupe de travail pour faciliter les débats, conformément au mandat convenu ;
3. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à assurer une mise en œuvre équilibrée du Pacte de Bridgetown dans le cadre de sa planification à moyen et à long terme, grâce à une exécution adaptée du programme de travail pour 2022, et à tenir compte des orientations du

Pacte dans les résultats attendus et l'allocation des ressources dans le projet de plan-programme pour 2023 ;

4. *Souligne* l'importance du contexte et des enseignements tirés de ses récents travaux sur la planification des programmes, ainsi que de la nécessité d'en tenir dûment compte dans le projet de plan-programme pour 2023, en veillant à ce qu'un lien soit établi avec les résultats attendus ;

5. *Souligne également* qu'il importe de veiller à ce que les résultats attendus pour 2023 portent sur l'ensemble des trois grands domaines d'action et de garantir que les résultats puissent être mesurés de façon objective ;

6. *Insiste* sur l'importance de la coordination et du croisement d'expériences entre les divisions du secrétariat, et invite la CNUCED à adopter un discours cohérent et univoque afin de mieux rendre compte des objectifs généraux et des mesures proposées dans le plan-programme et les informations sur les résultats attendus pour l'année 2023 ;

7. *Se félicite* des aménagements mis en œuvre par le secrétariat de la CNUCED pour mener ses travaux selon des modalités virtuelles ou hybrides, et demande que ces modalités continuent au besoin d'être utilisées pour faciliter la participation des experts nationaux ;

8. *Prend note* des limitations imposées par la durée raccourcie des réunions lorsque l'interprétation est assurée à distance, et invite le secrétariat de la CNUCED et l'Office des Nations Unies à Genève à se coordonner pour assurer une utilisation optimale des services de conférence pour les réunions intergouvernementales organisées par la CNUCED ;

9. *Demande* au secrétariat de mettre en œuvre le mandat en ce qui concerne la durée de la session.

4 novembre 2021

## C. Autres décisions du Groupe de travail

### 1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 4 novembre 2021, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a convenu d'un projet de décision concernant l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen et adoption à sa soixante et onzième session (voir annexe I).

### 2. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général (Point 4 de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail, après avoir examiné le document intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/310), a également adopté les conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour (voir section A du chapitre I).

### 3. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés (Point 5 de l'ordre du jour)

3. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a également adopté les conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour telles qu'elles figurent dans un document officieux distribué le 2 novembre 2021 (voir section B du chapitre I).

## II. Résumé de la Présidente

### A. Séance plénière d'ouverture

4. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes : l'Afghanistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Botswana, au nom du Groupe des États d'Afrique, l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le Guyana, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom du groupe JUSSCANNZ, l'État de Palestine, au nom du Groupe des États arabes, la Fédération de Russie, au nom de l'Union économique eurasiennne, et le Pakistan.

5. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe a dit combien les activités de coopération technique de la CNUCED étaient importantes pour aider les pays en développement à surmonter les difficultés créées ou exacerbées par la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur résilience face aux chocs économiques futurs et pour appuyer leur développement durable.

6. La Secrétaire générale adjointe a expliqué que la COVID-19 avait considérablement perturbé les activités de coopération technique de la CNUCED en 2020, en raison des confinements et des restrictions aux déplacements liés à la pandémie. Le montant total des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED s'est établi à 33,3 millions de dollars en 2020, soit une baisse de 28 % par rapport au sommet historique de 46 millions de dollars atteint en 2019. Cette forte diminution est principalement imputable aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi qu'aux entités du système des Nations Unies et aux autres organisations internationales. Néanmoins, les pays développés ont continué de renforcer leur appui financier à la coopération technique de la CNUCED, et de nouvelles sources de financement ont encore été trouvées. La Secrétaire générale adjointe a appelé les États membres et les partenaires de développement à contribuer davantage aux activités de coopération technique de la CNUCED. Les contributions volontaires, en particulier les contributions pluriannuelles dont l'affectation est souple, sont essentielles pour que la CNUCED puisse correctement planifier ses activités de coopération technique et les exécuter dans les délais prévus.

7. La Secrétaire générale adjointe a indiqué que le montant total des dépenses de coopération technique avait été de 35 millions de dollars en 2020, soit une baisse de 19 % par rapport à 2019. La part des pays les moins avancés dans les dépenses de coopération technique était tombée à 45 % en 2020. La Secrétaire générale adjointe a souligné les principales mesures prises par la CNUCED pour minimiser les conséquences de la pandémie sur la mise en œuvre des projets et répondre aux nouvelles demandes des pays en développement. Il s'agissait notamment d'un aménagement rapide du programme de travail pour donner la priorité à l'assistance technique relative à la COVID-19, de l'adoption rapide de modalités hybrides ou en ligne pour la réalisation des activités de renforcement des capacités et la prestation des services consultatifs, et de la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies pour apporter une réponse concertée à la crise de la COVID-19.

8. Pour ce qui était de l'efficacité de la coopération technique, la Secrétaire générale adjointe a détaillé les trois domaines d'action prioritaires, à savoir l'harmonisation avec le système des Nations Unies pour le développement, le renforcement de la gestion axée sur les résultats et l'élaboration d'une nouvelle stratégie de coopération technique. En ce qui concernait la réforme de l'ONU, elle a souligné les efforts déployés par la CNUCED pour améliorer la communication et la coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, ce qui était essentiel pour accéder à de nouvelles sources de financement, mener des activités de coopération technique et accroître la visibilité de la CNUCED au niveau des pays. Pour ce qui était de la gestion axée sur les résultats, elle a informé les participants du déploiement à la CNUCED de la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information d'Umoja. Elle a ajouté que la nouvelle stratégie de coopération technique porterait notamment sur les synergies entre la recherche et la coopération technique, la coopération avec les partenaires et les parties prenantes et l'intégration de questions

transversales telles que le genre et les changements climatiques, et qu'elle serait fortement axée sur les résultats.

9. En ce qui concernait l'évaluation, la Secrétaire générale adjointe a indiqué que la note d'information contenait les résultats de quatre évaluations réalisées en 2020. Il avait été estimé que tous les projets évalués avaient atteint leurs objectifs et que l'utilisation des ressources avait été optimisée. Elle a ajouté qu'il fallait attacher davantage d'importance aux principes de la gestion axée sur les résultats dans le cadre des projets en cours et que la pérennité des résultats demeurerait un défi. Elle a également souligné les efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pour mieux intégrer les enseignements de l'évaluation dans la conception et l'exécution des activités de coopération technique.

10. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné que l'objectif de la présente session était de discuter avec les États membres de la manière de tenir compte dans le plan-programme pour 2023 du Pacte de Bridgetown, le document final de la quinzième session de la Conférence. Bien que le processus du budget-programme pour 2022 soit presque achevé, elle a précisé que le secrétariat tiendrait compte du document final de la Conférence dans l'exécution du plan-programme pour 2022.

11. En ce qui concernait l'orientation générale du plan-programme pour 2023, la Secrétaire générale adjointe a reconfirmé que la CNUCED continuerait de faire face aux difficultés liées à la pandémie de COVID-19 et de s'efforcer de reconstruire en mieux, tout en inscrivant son action dans les quatre transformations décrites dans le Pacte de Bridgetown.

12. La Secrétaire générale adjointe a résumé les grandes leçons à retenir de 2021 et les principaux éléments qui sous-tendaient la proposition de programme pour 2023, et elle a souligné qu'une attention particulière serait accordée au genre et aux changements climatiques, questions transversales qui figuraient dans le Pacte de Bridgetown. La CNUCED s'intéresserait aux moyens de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et continuerait d'intégrer une perspective de genre dans tous les produits et résultats, notamment en tenant compte des effets négatifs disproportionnés que la pandémie avait eus sur les femmes et les filles.

13. Les représentants de nombreux groupes régionaux se sont dits préoccupés par la diminution importante des ressources du fonds d'affectation spéciale en 2020, qui avait également eu des conséquences sur les activités de coopération technique en faveur des pays en développement les plus vulnérables. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de trouver les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins croissants des États membres. Ils ont appelé à un financement suffisant, stable et prévisible qui permettrait à la CNUCED de répondre aux priorités et aux besoins des pays bénéficiaires de la coopération technique et de mettre en œuvre le Pacte de Bridgetown. Le représentant d'un groupe régional a souligné la nécessité d'augmenter les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés et d'accroître les fonds non préaffectés alloués au financement de projets de coopération technique. Le représentant d'un autre groupe régional a félicité les pays développés pour leurs contributions accrues à la CNUCED en 2020 au titre de la coopération technique.

14. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont souligné l'importance de la nouvelle stratégie de coopération technique, qui devrait permettre d'orienter les activités de la CNUCED et de traiter la question des demandes de coopération technique en suspens. Ils ont exprimé l'espoir que les commentaires et suggestions formulés par les États membres sur le document de réflexion relatif à la stratégie de collecte de fonds soient pris en compte lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie de coopération technique. Par exemple, ils espéraient que la CNUCED agisse de façon plus dynamique pour aider les bénéficiaires à mettre leurs besoins en adéquation avec les critères de financement des donateurs, par exemple en consolidant les demandes de coopération technique dans des programmes pluriannuels, régionaux ou thématiques ou en recherchant des financements pour des programmes non préaffectés ou préaffectés de façon souple. Le représentant d'un groupe régional s'attendait à ce que la nouvelle stratégie de coopération technique puisse contribuer à résoudre les problèmes nouveaux qui continuaient de déclencher des crises humanitaires et socioéconomiques. Un autre groupe régional a demandé que cette nouvelle stratégie tienne compte de l'augmentation substantielle des composantes régionales dans les travaux de

coopération technique de la CNUCED. Un autre groupe régional encore attendait avec impatience de recevoir le projet de nouvelle stratégie.

15. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et un autre représentant se sont félicités des efforts que la CNUCED a déployés pour adapter ses activités afin d'aider les pays bénéficiaires à surmonter les conséquences de la pandémie, notamment en aménageant son programme de travail pour répondre aux demandes urgentes liées à la COVID-19, en organisant des activités de renforcement des capacités en ligne ou selon des modalités hybrides, et en collaborant avec d'autres entités des Nations Unies pour apporter une réponse concertée à la pandémie. La représentante d'un groupe régional a salué la contribution de la CNUCED, au travers de ses activités de coopération technique, à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 8, 9, 15 et 17, ainsi que l'assistance sur mesure fournie par la CNUCED pour aider les pays les moins avancés à transformer la structure de leur économie. Elle a également salué l'action de la CNUCED en faveur de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale dans le cadre des travaux de recherche et d'analyse en cours, ainsi que les efforts d'intégration d'une perspective de genre dans les activités de coopération technique. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité des programmes de coopération technique mis en œuvre par la CNUCED en faveur des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, tels que le Système douanier automatisé et les programmes relatifs au commerce électronique et à l'investissement.

16. Le représentant d'un groupe régional a souligné qu'à l'avenir, la CNUCED devrait renforcer la coopération et favoriser la formation de consensus entre les États membres, collaborer étroitement avec d'autres institutions dans les domaines du commerce et du développement, mettre l'accent sur des thématiques nouvelles telles que l'intégration des questions liées au climat, au numérique et à l'autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown, et renforcer la gestion axée sur les résultats. Le représentant d'un autre groupe régional a souhaité qu'à l'avenir, les pays en transition bénéficient proportionnellement davantage de la coopération technique. La représentante d'un autre groupe régional a demandé que la CNUCED continue d'appuyer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et qu'elle facilite les discussions relatives à la propriété intellectuelle qui permettraient d'accélérer la production diversifiée de vaccins et de produits thérapeutiques contre la COVID-19 et de promouvoir le transfert de technologie. Elle a également souligné que l'assistance sur les questions liées au relèvement économique post-COVID-19 et à la lutte contre les inégalités et les vulnérabilités préexistantes demeurerait une priorité.

17. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont souligné l'importance des évaluations aux fins du renforcement de la CNUCED. Ils ont également fait observer que le Bureau des services de contrôle interne avait estimé que la CNUCED disposait d'une fonction d'évaluation bien établie. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les activités de recherche ne pouvaient pas être mises en lien avec des résultats tangibles et demandé à ce que les équipes chargées du prochain cycle d'évaluation des sous-programmes veillent à intégrer de telles considérations dans leurs travaux. Le représentant d'un autre groupe régional s'est inquiété du fait que la pérennité des résultats des projets continuait de poser problème et a demandé que la CNUCED soutienne des projets de suivi fondés sur des initiatives pilotes menées avec succès dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement.

## **B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

18. Le chef de la Section de la coopération technique a fait une déclaration liminaire sur la documentation relative à ce point de l'ordre du jour (TD/B/WP/311, TD/B/WP/311/Add.1 et TD/B/WP/311/Add.2).

19. Les représentants de plusieurs groupes régionaux se sont félicités des aménagements apportés par le secrétariat pour donner la priorité à la coopération technique liée à la

pandémie afin de répondre aux besoins les plus urgents des pays en développement. Certains ont encouragé la CNUCED à continuer d'exécuter en ligne ou selon des modalités hybrides, en fonction des besoins, les activités d'assistance technique. Les représentants de certains groupes régionaux ont constaté avec inquiétude la diminution de la part des pays les moins avancés dans les activités de coopération technique menées en 2020 et formulé le souhait que cette tendance soit corrigée dans les années à venir. Le représentant d'un groupe régional a reconnu l'importance de la coopération Sud-Sud et a remercié les pays en développement pour leurs contributions financières et en nature à la CNUCED. Le représentant d'un autre groupe régional a également demandé qu'une perspective de genre soit intégrée dans les activités de coopération technique.

20. Le représentant d'un groupe régional a souligné qu'il importait que les États membres participent à l'élaboration de la nouvelle stratégie de coopération technique et recommandé qu'il soit tenu compte dans ce cadre des commentaires formulés précédemment concernant une stratégie de collecte de fonds.

21. Les représentants de certains groupes régionaux se sont félicités que la CNUCED utilise désormais une solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information pour gérer la coopération technique. Le représentant d'un groupe régional a félicité la Division de l'investissement et des entreprises et la Division de la technologie et de la logistique pour avoir établi des liens entre les travaux exécutés au titre des différents domaines d'action et assuré l'évaluation des résultats. Il s'est également félicité du projet du secrétariat de créer des groupes de travail chargés d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et a souhaité être tenu au courant de l'établissement de ces groupes de travail et de leurs délibérations. Le représentant d'un groupe régional a salué l'introduction de marqueurs de genre dans tous les nouveaux projets.

22. Pour ce qui est des partenariats, le représentant d'un groupe régional a salué les progrès réalisés par la CNUCED dans sa collaboration avec d'autres organismes pour éviter les doublons, ainsi que l'amélioration continue de la coopération et de la coordination. Le représentant d'un autre groupe régional a encouragé la CNUCED à continuer de promouvoir les partenariats avec les bureaux des coordonnateurs résidents. Le représentant d'un autre groupe régional encore s'est félicité de l'approche intégrée du programme d'appui à la Zone de libre-échange continentale africaine.

23. S'agissant du sous-programme 1, le représentant de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a présenté les activités de coopération technique relevant des catégories 10 et 11. Les travaux avaient porté sur l'assistance fournie en matière d'administration de la dette, de financement durable et de politiques de développement pour une croissance économique durable en Afrique australe. Le représentant a également présenté l'assistance technique apportée dans le domaine de la statistique, au peuple palestinien et par l'Institut virtuel pour le commerce et le développement.

24. La représentante d'un groupe régional s'est félicitée des activités de coopération technique menées par la Division, dont de nombreux pays du groupe avaient bénéficié. Elle a salué les bons résultats obtenus, notamment ceux du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette et de l'Institut virtuel. Elle a également salué le travail de la Division en Palestine et pris note des ressources nécessaires pour appuyer le territoire. Elle attendait avec intérêt la réunion d'information organisée pour marquer le quarantième anniversaire du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette. Elle a encouragé la Division à concentrer ses travaux sur les principaux sujets du Pacte de Bridgetown qui étaient de son ressort. Enfin, elle a souligné qu'il importait de faire preuve d'adaptation et de souplesse dans la fourniture de la coopération technique.

25. S'agissant du sous-programme 2, le représentant de la Division de l'investissement et des entreprises a indiqué qu'en 2020, la CNUCED avait mis l'accent sur l'atténuation des effets de la COVID-19 sur les États membres grâce à une réponse immédiate, tout en élaborant des solutions à long terme pour faciliter le redressement et favoriser la résilience. Grâce à une approche en trois volets – un produit de base, l'amélioration des technologies d'information et les partenariats –, des changements avaient pu être obtenus dans le domaine des méthodes d'exécution (recours accru aux outils en ligne), la structure des activités, avec

le développement de services consultatifs sur la manière de faire face aux nouveaux défis, et la nature de l'assistance fournie.

26. Le représentant d'un groupe régional a félicité la Division pour sa réaction rapide à la crise, qui s'est notamment traduite par une assistance ciblée en matière d'accords internationaux d'investissement et de développement des entreprises et l'élaboration d'outils en ligne. Il a également salué les nouvelles initiatives lancées par la Division au septième Forum mondial de l'investissement et souligné qu'il importait de continuer de travailler avec les petites et moyennes entreprises.

27. S'agissant du sous-programme 3, le représentant de la Division du commerce international et des produits de base a présenté une vue d'ensemble des activités de coopération technique réalisées en 2020, en mettant l'accent sur les travaux relatifs aux commerçantes transfrontalières, au biocommerce, aux mesures non tarifaires, à l'élaboration des politiques commerciales, aux sous-produits du coton et à la protection du consommateur.

28. En réponse, le représentant d'un groupe régional a indiqué que les pays en développement étaient très demandeurs d'activités liées à la concurrence et à la protection du consommateur, et il s'est félicité de l'élaboration de cours en ligne sur les obstacles au commerce dans des langues autres que l'anglais. Il a également salué l'élargissement à l'économie maritime du programme de travail sur le biocommerce, qui porterait désormais également sur le nouveau sujet du biocommerce bleu.

29. S'agissant du sous-programme 4, la représentante de la Division de la technologie et de la logistique a exposé les activités de coopération technique de la Division, qui représentaient 64 % de l'ensemble des dépenses de coopération technique de la CNUCED. Elle a estimé que l'application du Pacte de Bridgetown nécessitait un travail supplémentaire de la Division dans les domaines de la facilitation du commerce, du commerce électronique et de l'économie numérique, y compris une assistance technique.

30. La représentante d'un groupe régional a salué l'adaptation rapide des activités d'assistance technique de la Division au contexte de la pandémie de COVID-19 et les efforts déployés pour proposer des formations en ligne lorsque cela était possible, par exemple dans le cas du programme de gestion portuaire, ce qui avait permis d'améliorer la portée des activités de renforcement des capacités. Elle a également salué l'adoption par la Division d'approches régionales permettant de fournir une assistance à un plus grand nombre de pays, comme en témoignait la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la stratégie régionale de commerce électronique, souligné diverses initiatives d'assistance technique initiées par la Commission de la science et de la technique au service du développement, et encouragé le secrétariat à poursuivre dans cette voie. Elle a également évoqué les partenariats noués avec les bureaux des coordonnateurs résidents en vue de collecter des fonds pour les activités d'assistance technique. Enfin, elle s'est dite préoccupée par le grand nombre de demandes de coopération technique adressées à la Division qui restaient en suspens faute de financement, et elle a demandé que des moyens soient trouvés pour mobiliser des ressources nécessaires pour répondre à ces demandes.

31. S'agissant du sous-programme 5, le représentant de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a mis l'accent sur le renforcement de l'intégration régionale, l'amélioration de la résilience et la diversification économique.

32. La Division n'avait ménagé aucun effort pour renforcer l'intégration régionale, notamment en matière d'assistance technique liée aux règles d'origine (s'agissant notamment de la Zone de libre-échange continentale africaine, de la participation aux négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce et de l'appui aux pays les moins avancés) et dans le cadre des chaînes de valeur régionales et de la mise en œuvre d'un projet sur le transit, le transport et la facilitation du commerce dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

33. Afin d'appuyer le renforcement de la résilience, la Division avait fourni une assistance technique aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement enclavés, notamment en ce qui concernait l'indice des capacités productives élaboré par la CNUCED, l'établissement, à la demande de l'Assemblée générale, des profils de vulnérabilité des pays les moins avancés qui remplissaient pour la première fois les critères de reclassement, l'appui apporté par les coordonnateurs résidents des Nations



Unies (élaboration des bilans communs de pays pour le Ghana et le Soudan), ainsi que dans le cadre de programmes nationaux d'ensemble (tels que le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II). La diversification des économies était le troisième grand domaine d'assistance technique dans le cadre duquel la Division avait mené des recherches en faveur des pays en développement sans littoral, en particulier dans le domaine des produits nutraceutiques.

34. En conclusion, le représentant a rappelé les mandats de la Division et indiqué qu'il manquait à celle-ci les ressources financières et humaines nécessaires pour répondre aux besoins des pays les moins avancés, et il a appelé les États membres à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés. Ces contributions permettraient à la Division d'assurer la continuité des activités existantes et de répondre positivement aux nombreuses demandes de coopération technique reçues des pays de cette catégorie.

35. Le représentant d'un groupe régional a pris bonne note de l'appel à appuyer les pays les moins avancés.

### C. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

(Point 4 de l'ordre du jour)

36. Une représentante du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport d'ensemble relatif à ce point de l'ordre du jour (TD/B/WP/310) et réaffirmé que l'évaluation jouait un rôle important en contribuant au renforcement des compétences de la CNUCED et en garantissant la responsabilité et la crédibilité de l'institution. Elle a détaillé les travaux qui étaient actuellement menés pour améliorer la diffusion des résultats des évaluations et des recommandations qui en découlaient et pour mieux intégrer dans la programmation future les enseignements tirés de l'évaluation. Enfin, elle a présenté les travaux d'évaluation à venir, notamment une évaluation du sous-programme 1 et de trois projets axés sur la COVID-19 menés conjointement avec le Compte de l'ONU pour le développement.

37. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et un autre représentant ont félicité la CNUCED pour le rapport d'ensemble et les résultats d'évaluation obtenus au cours de la période couverte par le document.

38. Compte tenu des défis permanents en matière de programmation, les représentants de certains groupes régionaux et un autre représentant ont fait remarquer qu'il fallait améliorer la durabilité des projets. Le représentant d'un groupe régional et d'autres représentants ont souligné la nécessité d'intégrer davantage les principes de la gestion axée sur les résultats, y compris les théories du changement, dans la conception des projets. Ils ont également fait part de préoccupations concernant la prise en compte des droits de l'homme et l'intégration des questions de genre dans les travaux de la CNUCED. Le représentant d'un groupe régional a rappelé la nécessité d'étendre les activités d'évaluation à l'ensemble des travaux de la CNUCED.

39. Un représentant a déclaré qu'il fallait améliorer le cadre logique des projets, le recensement des problèmes et la qualité des indicateurs au regard des valeurs de référence et des objectifs, des bénéficiaires et des solutions possibles, et qu'il fallait mener des évaluations des risques.

40. Le représentant d'un groupe régional a engagé le secrétariat à veiller à ce qu'un évaluateur qualifié soit sélectionné pour l'évaluation du sous-programme 1 et a demandé que cette évaluation s'appuie sur les résultats des évaluations précédentes des sous-programmes.

41. En réponse aux points soulevés par les représentants, le secrétariat de la CNUCED a déclaré qu'une procédure de sélection était en cours pour s'assurer que le meilleur candidat soit retenu pour l'évaluation du sous-programme 1, et que le premier cycle d'évaluation des sous-programmes servirait de référence pour le nouveau cycle d'évaluation. Il a également pris acte des commentaires concernant la gestion axée sur les résultats, la durabilité des projets et l'intégration des droits de l'homme et des questions de genre, et indiqué qu'il s'employait à trouver des moyens d'intégrer ces questions dans la planification future de la CNUCED.

## **D. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés**

(Point 5 de l'ordre du jour)

42. Le chef du Service de la gestion des ressources de la CNUCED a donné un aperçu du processus budgétaire, des principales étapes et de certaines modifications de format qui seront apportées au document du budget-programme pour 2023.

43. En réponse à la question de la diffusion en temps voulu d'un document officiel élaboré en prévision des débats qui avait été soulevée par les représentants de certains groupes régionaux, le chef du Service a précisé que ce document avait pour objet de fournir un aperçu général des informations de fond présentées au cours de la réunion afin de faciliter les discussions entre les États membres et les divisions. Il avait été convenu que ce document officiel ne serait pas un document d'avant-session et qu'il n'aurait donc pas à être soumis à une date limite avant l'ouverture de la session. En outre, afin de préparer des informations utiles aux États membres, le secrétariat avait dû procéder à des consultations internes qui avaient nécessité un certain temps. Ce processus de consultation intensif n'avait pu commencer qu'après la conclusion de la session de la Conférence, trois semaines avant la présente session, car le secrétariat devait intégrer le nouveau document final dans les résultats proposés pour 2023, comme il en sera fait mention dans les discussions à venir.

44. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de certains groupes régionaux ont demandé au secrétariat de définir la stratégie et le plan à long terme de mise en œuvre de l'ensemble du Pacte de Bridgetown au cours des trois prochaines années, jusqu'à la seizième session de la Conférence. Le chef du Service a expliqué que la session actuelle du Groupe de travail, au cours de laquelle les États membres et le secrétariat de la CNUCED avaient pu tenir un débat de fond sur le plan-programme pour 2023, s'inscrivait dans le calendrier du processus budgétaire du Secrétariat de l'ONU. Le secrétariat continuerait en parallèle de préparer et de planifier l'intégration du Pacte de Bridgetown dans le programme de travail.

45. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les mesures de remédiation aux effets de la COVID-19 ne pouvaient pas attendre la finalisation du budget-programme pour 2023, et il a encouragé le secrétariat à commencer sans délai à travailler sur cette question.

46. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a rappelé que le Pacte de Bridgetown appelait à une approche intégrée du développement pour relever les défis du monde de l'après-pandémie caractérisé par une reprise inégale entre pays développés et pays en développement. Les pays en développement risquaient de connaître une nouvelle décennie perdue et de ne pas réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les travaux du sous-programme 1 seraient donc axés sur les possibilités d'action permettant aux pays au développement de renforcer leur résilience aux chocs extérieurs, la promotion d'un programme de transformation fondé sur la réaffirmation de l'importance de la politique industrielle, l'analyse des tendances de la coopération Sud-Sud, et l'examen de la façon dont le financement du développement pourrait être amélioré, notamment en poursuivant les travaux sur la soutenabilité de la dette et les flux financiers illicites. Il a souligné que la complexité des interactions entre les changements climatiques et le développement constituait l'un des principaux défis auxquels la communauté internationale devrait faire face dans un avenir prévisible, et ajouté que la CNUCED poursuivrait ses travaux sur un Nouveau Pacte vert mondial.

47. Le représentant d'un groupe régional et le Directeur ont convenu qu'il fallait approfondir les travaux sur les questions liées à la Palestine. Les représentants de certains groupes régionaux ont souligné l'importance des problèmes de dette et de financement et ont exprimé leur appréciation à l'égard des travaux de la CNUCED sur le climat et le développement.

48. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a évoqué les difficultés à surmonter pour reconstruire en mieux. Tout d'abord, il fallait mettre en œuvre de nouvelles politiques de développement et des stratégies intelligentes de promotion de l'investissement. Ensuite, le manque de projets prêts à être exécutés dans les pays en développement continuait d'entraver l'accès aux sources internationales de financement de projet. Enfin, la nécessité de stimuler l'investissement dans les secteurs visés par les objectifs

de développement durable exigeait de diversifier davantage les sources de financement. Le Pacte de Bridgetown constituait une confirmation des mandats précédents du sous-programme 2 et en élargissait la portée, notamment en ce qui concernait la fiscalité, les cadres d'action nationaux et internationaux et la promotion de l'investissement.

49. Les représentants de plusieurs groupes régionaux se sont déclarés satisfaits du travail de la Division et de son analyse des mandats. Pour ce qui était des résultats attendus, les représentants de certains groupes régionaux ont conseillé d'éviter les mesures qui pourraient être considérées comme subjectives ou trop ambitieuses en l'absence de causalité établie entre les interventions menées au titre du sous-programme et les flux d'investissement étranger direct, et plutôt d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées.

50. L'administrateur chargé de la Division du commerce international et des produits de base a présenté le plan-programme et les informations sur les résultats attendus du sous-programme 3.

51. Les représentants de certains groupes régionaux ont salué le travail de la Division et estimé que les contributions présentées dans le document devraient être plus succinctes. Ils ont également souligné la nécessité de bien coordonner à l'échelle de l'organisation les travaux sur le commerce et l'environnement afin d'éviter les chevauchements, tout en exploitant les synergies. En outre, les résultats attendus devraient intégrer de manière plus large des aspects des trois domaines d'action de la CNUCED, et l'accent devrait être davantage mis sur les activités inscrites au budget ordinaire.

52. S'agissant du programme de travail sur les produits de base, le représentant d'un groupe régional a constaté que l'accent avait été mis sur les pays en développement dépendants des produits de base, mais il a souligné que de nombreux autres pays faisaient face à des difficultés importantes, notamment les pays importateurs nets de produits alimentaires.

53. Le représentant d'un groupe régional a salué l'importance des travaux de la Division sur les mesures non tarifaires, la collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce et le climat, et il a souligné le rôle crucial que les organisations d'intégration pourraient jouer. Il a cité la politique de la concurrence en tant qu'exemple de succès en cours, comme le montraient les exemples de domaines clefs tels que les cartels transfrontaliers et l'économie numérique. Il était nécessaire d'allouer à cet égard des ressources humaines et financières supplémentaires. Le représentant d'un autre groupe régional a félicité la Division pour ses travaux sur la concurrence et les consommateurs dans la région arabe, et il a appelé à un appui renforcé en la matière ainsi que dans le domaine environnemental.

54. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a expliqué comment la pandémie et le redressement avaient mis en évidence l'importance de la dématérialisation et de la logistique commerciale dans les stratégies de développement. Elle a indiqué que dans le Pacte de Bridgetown, il avait été demandé à la CNUCED de renforcer dans son futur programme de travail les deux dimensions du sous-programme 4.

55. Les représentants de certains groupes régionaux ont exprimé leur intérêt pour l'exploitation des synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED, par exemple dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

56. Les représentants de certains groupes régionaux se sont également déclarés satisfaits de la qualité et de la pertinence des travaux de la Division, et ils ont salué la publication de l'édition de 2021 du *Rapport sur l'économie numérique* consacrée aux flux de données transfrontières, ainsi que les travaux sur le transport maritime, dans le contexte actuel de prix élevés des conteneurs et de la congestion du transport maritime. Ils ont également salué le Système douanier automatisé, notamment les guichets uniques, en soulignant leurs effets bénéfiques en termes de possibilités économiques. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont insisté sur le fait qu'il fallait allouer des ressources supplémentaires au sous-programme 4 pour renforcer les travaux en matière de commerce électronique, d'économie numérique et de facilitation du commerce, comme le prévoyait le Pacte de Bridgetown.

57. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a mis l'accent sur le mandat confié à la Division par la quinzième session de la Conférence, en particulier sur les questions prioritaires et urgentes relatives au sous-programme 5, les enseignements de l'année 2021, les questions qui devraient avoir une incidence sur le plan-programme pour 2023 et les domaines proposés pour les résultats attendus en 2023 et les liens avec le Pacte de Bridgetown.

58. Le sous-programme avait pour objectif le renforcement de l'intégration effective des pays africains, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des économies vulnérables et structurellement faibles. Le Directeur de la Division a notamment abordé les thèmes des besoins des pays les moins avancés en matière de commerce de développement, des capacités productives et de la transformation structurelle, de l'inégalité et de la vulnérabilité, du climat et des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'appui aux pays africains pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et de la contribution aux discussions menées par les Nations Unies sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement. Il a présenté les enseignements positifs de 2021, s'agissant notamment des formations et des ateliers de renforcement des capacités organisés en ligne ou selon des modalités hybrides, de l'élaboration de l'indice des capacités productives et de la formation, d'un programme consacré aux règles d'origine et d'un programme régional sur la facilitation du commerce. Pour ce qui était des questions qui devraient avoir des incidences sur le plan-programme pour 2023, il a évoqué la mise à jour de multiples dimensions de l'indice des capacités productives, qui se traduira par la prise en compte des changements climatiques et d'autres paramètres.

59. La représentante d'un groupe régional s'est félicitée en particulier des activités d'assistance technique et de recherche de la Division, concernant notamment l'indice des capacités productives et l'indice de vulnérabilité. Elle a posé des questions sur les travaux relatifs aux trois grands domaines d'action de la CNUCED, en particulier sur les activités de la Division en matière de formation de consensus. Le représentant d'un autre groupe régional, tout en se félicitant du travail accompli, a formulé des commentaires sur les enseignements à retenir, les propositions et l'indice des capacités productives, en soulevant la question de la mesure et de la mise en œuvre de l'indice dans les pays.

60. Le Directeur a rappelé que la Division avait travaillé en synergie avec d'autres divisions et partenaires de développement sur l'indice des capacités productives et l'indice de vulnérabilité. Le domaine d'action de la formation de consensus avait donc bien été intégré dans les travaux de la Division.

61. Dans ses observations finales, un représentant a rappelé qu'il fallait obtenir un budget approprié pour pouvoir exécuter les mandats du Pacte de Bridgetown, y compris ceux liés à la question de Palestine.

62. La représentante d'un groupe régional a indiqué qu'il fallait améliorer la planification de la réunion, par exemple en prévoyant un unique exposé de chaque directeur de division, qui comprendrait l'ensemble des informations à présenter. Elle a également demandé à la Secrétaire générale de la CNUCED de préparer une séance d'information à l'intention des États membres sur les résultats du processus budgétaire à l'issue de l'examen réalisé par la Cinquième Commission à New York.

### **III. Questions d'organisation**

#### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

63. À sa séance plénière d'ouverture, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a élu Lucy N. Kiruthu (Kenya) Présidente et Alison Urquiza Olazabal (Pérou) Vice-Présidente-Rapporteuse.

## **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

64. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session, publié sous la cote TD/B/WP/309 et Corr.1, qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## **C. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail**

(Point 6 de l'ordre du jour)

65. À sa séance plénière de clôture, le 4 novembre 2021, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-troisième session tel qu'il figure dans un document officiel daté du même jour (voir annexe II).

## **D. Questions diverses**

(Point 7 de l'ordre du jour)

66. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Groupe de travail.

## **E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

67. À sa séance plénière de clôture, le 4 novembre 2021, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a approuvé le rapport de la session et autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe I

### Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

#### Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des grands domaines d'action de la CNUCED et insiste sur l'importance des synergies entre ces trois domaines afin que ceux-ci se renforcent mutuellement et garantissent une assistance cohérente ;
2. *Félicite* la CNUCED d'avoir assuré la poursuite des activités de coopération technique dans des circonstances difficiles liées à la pandémie de COVID-19 et d'avoir rapidement adapté ses activités à ce contexte en mettant en œuvre des approches innovantes et en renforçant ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies ;
3. *Se félicite* des aménagements mis en œuvre par la CNUCED pour dématérialiser ses activités, notamment l'organisation de réunions hybrides avec les acteurs locaux et les entités du système des Nations Unies à l'échelon national, et encourage le secrétariat à s'appuyer sur les pratiques exemplaires et à poursuivre dans cette voie pour atteindre un public plus large ;
4. *Demande* au secrétariat de tenir compte du Pacte de Bridgetown dans les futures activités de coopération technique ;
5. *Salut* les efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pour renforcer la coopération interinstitutions et interdivisions afin d'optimiser les effets de l'action menée au niveau national et pour promouvoir la gestion axée sur les résultats, notamment le déploiement du nouveau système intégré de planification, de suivi et de notification à l'échelle du Secrétariat de l'ONU, et attend avec intérêt de recevoir des informations sur les phases ultérieures du déploiement de ce système et sur la poursuite de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats ;
6. *Insiste* sur l'importance d'un financement suffisant et prévisible permettant de garantir une coopération technique efficace, et demande au secrétariat de la CNUCED de prévoir des dispositions appropriées pour la collecte de fonds destinés à financer la nouvelle stratégie de coopération technique ; invite les États membres à verser des contributions pluriannuelles en faveur de la coopération technique, notamment au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin de renforcer la durabilité des activités d'assistance technique de la CNUCED, tout en réaffirmant la nécessité d'améliorer l'application des principes de transparence et de responsabilité définis par les Nations Unies, ainsi que la gestion axée sur les résultats ;
7. *Encourage* la CNUCED à élargir et à diversifier sa base de donateurs et à explorer de nouvelles sources de financement, telles que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, les partenariats avec les bureaux des coordonnateurs résidents, le financement mixte et les partenariats public-privé ;
8. *Prend note* de la nouvelle date de disponibilité de la stratégie de coopération technique, et invite la CNUCED à finaliser cette stratégie en étroite collaboration avec les États membres de façon à ce que le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme puisse l'examiner à sa quatre-vingt-troisième session.

## Annexe II

### **Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats attendus pour 2023 (partie II du projet de budget-programme).
4. Stratégie de coopération technique.
5. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-quatrième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe III

### Participation\*

1. Les membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Jordanie
Algérie	Kenya
Angola	Koweït
Autriche	Liban
Barbade	Libye
Bélarus	Madagascar
Bolivie (État plurinational de)	Malaisie
Botswana	Malawi
Brésil	Maroc
Burkina Faso	Mexique
Burundi	Népal
Canada	Nicaragua
Chine	Nigéria
Colombie	Ouganda
Djibouti	Pakistan
Égypte	Panama
Émirats arabes unis	Pays-Bas
Équateur	Pérou
Espagne	Portugal
État de Palestine	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Serbie
Gabon	Slovénie
Gambie	Sri Lanka
Grèce	Suisse
Guatemala	Togo
Honduras	Tunisie
Inde	Turquie
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Jamaïque	Zambie
Japon	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne

---

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(82)/INF.1.